



COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-SABLONS

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 15 avril 2026 à 19 heures

Étaient présents : Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Lydia OEUVRARD, Philippe ATTAGNANT, Sonia CERQUEIRA, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Joël GUILLERAY, Isabelle LENERAND, Sylvie LEFEBVRE, Nicolas BOURGON, Christopher HASLAY, Benjamin HENRIQUES, Anna DETUNCQ, Kevin VULCAIN.

Était absent :./

Secrétaire : Philippe BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2026 et du 20 mars 2026

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2026. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2026 **est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026. En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026 **est approuvé à l'unanimité.**

2. Vote des taux 2026 :

La commission Budget réunie le mercredi 8 avril 2026 propose de reconduire les taux de 2025 pour l'année 2026.

Taxe foncière bâti	46,46%
Taxe foncière non bâti	47,93%
Taxe d'habitation	11,36%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition 2026 à l'unanimité.

3. Vote du budget primitif 2026 (par chapitre) :

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à la commission budget qui s'est réunie le 8 avril 2026. La commission budget a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de procéder au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est ainsi procédé au vote :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	1 435 240,47€
011 Charges à caractère général <i>Approuvé à l'unanimité</i>	536 011,07€
012 Charges de personnel <i>Approuvé à l'unanimité</i>	245 070,00€
023 Virement à la section d'investissement <i>Approuvé à l'unanimité</i>	524 305,51€
042 Opérations d'ordre entre section <i>Approuvé à l'unanimité</i>	5 010,79€
65 Autres charges de gestion courante <i>Approuvé à l'unanimité</i>	117 000,00€



66 Charges financières <i>Approuvé à l'unanimité</i>	7 343,10€
67 Autres Charges exceptionnelles <i>Approuvé à l'unanimité</i>	500,00€

RECETTES	1 435 240,47€
002 Excédent antérieur reporté Fonct. <i>Approuvé à l'unanimité</i>	474 499,24€
70 Produits des services <i>Approuvé à l'unanimité</i>	3 100,00€
73 Impôts et taxes <i>Approuvé à l'unanimité</i>	788 841,23€
74 Dotations et participations <i>Approuvé à l'unanimité</i>	123 800,00€
75 Autres produits gestion courante <i>Approuvé à l'unanimité</i>	45 000,00€

Section d'investissement :

DEPENSES	
001 Solde exécutoire invest. Reporté <i>Approuvé à l'unanimité</i>	122 339,33€
16 Remboursement d'emprunts <i>Approuvé à l'unanimité</i>	68 286,46€
20 Immobilisation incorporelles <i>Approuvé à l'unanimité</i>	400,00€
21 Immobilisation corporelles <i>Approuvé à l'unanimité</i>	690 766,40€

Total des dépenses d'investissement **881 792,19€**

RECETTES	
021 Virement de la section de fonctionnement <i>Approuvé à l'unanimité</i>	524 305,51€
040 Opérations d'ordre entre section <i>Approuvé à l'unanimité</i>	5 010,79€
10 Dotations de fonds divers réserves <i>Approuvé à l'unanimité</i>	96 454,29€
13 Subventions d'investissement <i>Approuvé à l'unanimité</i>	256 021,60€

Total des recettes d'investissement **881 792,19€**

4. Désignation des membres des commissions communales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L2121.22, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de créer les commissions suivantes et d'élire les membres qui y siègent et ayant accepté leur mandat ci-dessous

À La Commission Gestion et Finances (Appel d'Offres) : Laurent BILLARD. 3 Titulaires : Philippe BOURGEOIS, Nicolas BOURGON, Anna DETUNCQ. 3 Suppléants : Lydia OEUVRARD, Philippe ATTAGNANT, Benjamin HENRIQUES

À la Commission Impôts directs : 3 Titulaires : Philippe BOURGEOIS, Lydia OEUVRARD, Danielle PUISSANT. 3 Suppléants : Joël GUILLERAY, Philippe ATTAGNANT, Ingrid BERBION

À la Commission Liste électorales : Joël GUILLERAY

À la Commission Urbanisme : Laurent BILLARD, Philippe ATTAGNANT, Danielle PUISSANT, Joël GUILLERAY, Nicolas BOURGON

À la Commission Vie Associative : Laurent BILLARD, Philippe BOURGEOIS, Sonia CERQUEIRA, Danielle PUISSANT

À la Commission CCAS : Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND, Sylvie LEFEBVRE



À la Commission Sécurité : Philippe BOURGEOIS, Philippe ATTAGNANT, Nicolas BOURGON, Kévin VULCAIN, Anna DETUNCQ

À la Commission Cadre de vie : Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, et Ingrid BERBION, Nicolas BOURGON, Benjamin HENRIQUES, Anna DETUNCQ

À la Commission Cérémonies : Lydia OEUVRARD, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Sylvie LEFEBVRE, Christopher HASLAY, Ingrid BERBION

À la Commission Enfance et Jeunesse : Lydia OEUVRARD, Sonia CERQUEIRA, Sylvie LEFEBVRE, Ingrid BERBION, Anna DETUNCQ, Christopher HASLAY

À la Commission Culture : Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Kévin VULCAIN

À la Commission Sport : Philippe ATTAGNANT, Joël GUILLERAY, Benjamin HENRIQUES, Kévin VULCAIN, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND

À la Commission Citoyenneté : Philippe ATTAGNANT, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Nicolas BOURGON

À la Commission Culte : Philippe ATTAGNANT, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Christopher HASLAY

À la Commission Manifestations : Sonia CERQUEIRA, Benjamin HENRIQUES, Kévin VULCAIN, Christopher HASLAY, Anna DETUNCQ

À la Commission Communication : Danielle PUISSANT, Sonia CERQUEIRA, Philippe BOURGEOIS, Benjamin HENRIQUES

À la Commission Patrimoine et MPT : Ingrid BERBION, Sylvie LEFEBVRE, Philippe ATTAGNANT

À la commission CLSH : Titulaires : Lydia OEUVRARD. Suppléant : Laurent BILLARD

Au Conseil d'école : Titulaires : Lydia OEUVRARD. Suppléant : Laurent BILLARD

5. Mise en place du CCAS pour présenter les membres extérieurs du Conseil Municipal

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 à L.123-9,

Vu les propositions des organismes et associations habilités,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. D'installer le Conseil d'Administration du CCAS composé comme suit :
 - Membres de droit : Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND, Sylvie LEFEBVRE
 - Membres extérieurs au Conseil Municipal nommés : Christian NEVEU ; Pierre AUDOUIT ; Suzette SAUVEGRAIN ; Robert LENERAND
2. De préciser que le mandat des membres prendra effet à compter de ce jour et se terminera à l'issue du mandat municipal en cours.
3. De charger le Maire de notifier la présente délibération aux intéressés et de procéder aux formalités de publicité et de transmission en préfecture.

6. Désignation des délégués au EPCI

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des représentants de la commune auprès des différents organismes publics auxquels elle adhère.

Ont été proclamés élus à l'unanimité :

Au SMEPS : Titulaire : : M. Philippe BOURGEOIS

À l'Office du Tourisme : Mme Lydia OEUVRARD

Au SMAS : Titulaire : : M. Laurent BILLARD ; Suppléant : M. Philippe BOURGEOIS

Au SE 60 et SLE : Titulaire : M. Philippe BOURGEOIS

À l'ADICO : Titulaire : : M. Benjamin ENRIQUES ; Suppléant : M. Laurent BILLARD

Au SIBE : M. Laurent BILLARD

Au SMOTHD : M. Benjamin HENRIQUES

À l'EPFLO : M. Laurent BILLARD

7. Désignation des référents

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment les dispositions relatives à la prévention des maladies vectorielles,

Vu le décret n°2019-258 du 29 mars 2019 renforçant les pouvoirs des maires en matière de lutte antivectorielle,



Considérant la nécessité de prévenir et limiter la prolifération des moustiques vecteurs de maladies (dengue, chikungunya, zika, etc.),

Considérant l'importance de disposer d'un interlocuteur identifié pour coordonner les actions de surveillance, d'information et de traitement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner **Lydia OEUVRARD Adjointe au Maire**, en qualité de référent communal pour la lutte antivectorielle.

Le référent aura pour missions :

- Assurer le lien avec les services de l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Coordonner les actions de prévention et de sensibilisation auprès de la population ;
- Participer à la mise en œuvre des opérations de surveillance et de traitement ;
- Tenir à jour un registre des interventions et signalements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner, **Philippe BOURGEOIS, Adjoint au Maire**.

8. Tarifs Fêtes communales.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le tarif du repas vendus à la manifestation du Feu de la St Jean du 27 juin 2026.

La proposition du tarif est :

- Repas (plat + dessert) : 16€

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ce tarif pour le Feu de la St Jean du 27 juin 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** ces tarifs.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les tarifs des boissons vendues lors des manifestations communales.

La proposition des nouveaux tarifs est la suivante :

- Eau et café : 0,50€
- Soda : 1,5€
- Bière, Verre de vin, kir : 2, 50€
- Bouteille de vin : 7€
- Bouteille de crémant : 10€
- Repas enfant (frites + 1 chipolatas) : 4€
- Frites + 2 chipolatas ou 2 merguez ou 1 andouille : 6, 50€
- Sandwich américain : 7€
- Barquette de frites : 3€
- Dessert : 2€

Monsieur le Maire propose que ces tarifs soient étendus à l'ensemble des manifestations de la commune pour l'année 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ces nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** ces nouveaux tarifs.

9. Syndicat de l'Énergie de l'Oise (SE60) – Mise en souterrain BT-EP-RT – Rue de la Mairie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés : **Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Rue de la Mairie**

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 16 avril 2026, s'élève à la somme de 300 417,17 €.

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 268 890,14 € (sans subvention) ou 161 689,82 € (avec subvention).



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Mise en Souterrain | BT - EP - RT | SOUTER | Rue de la Mairie à la condition que le SE60 obtienne le financement auprès du Conseil départemental.

10. Questions diverses

10.1 : Monsieur le Trésorier de Méru informe la commune qu'une créance est irrécouvrable, à la suite d'une fraude au virement. Les redevables sont insolvables ou introuvables malgré les recherches. Ainsi, il demande l'admission en non-valeur du titre n°59 datant de 2023 pour un montant de 2940, 08€.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement le recouvrement ultérieur si le redevable revenant à une situation le permettant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, vote à l'unanimité l'admission en non-valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

Villeneuve les Sablons, le 17 avril 2026

Le Maire,

Laurent BILLARD

